

# Comptes 2008 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion

## 1. FORME JURIDIQUE ET BUT

La Municipalité de Delémont a créé le 1<sup>er</sup> janvier 1953 le "Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont", dénommé ci-après FRED, qui a pour but d'assurer le personnel employé par la Commune de Delémont et celui des employeurs affiliés au FRED contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

Au 31 décembre 2008, le FRED comprenait les effectifs suivants :

- Municipalité de Delémont :	170 personnes
- Municipalité de Courroux :	18 personnes
- Municipalité de Courrendlin :	18 personnes
- Municipalité de Vicques :	6 personnes
- Paroisse réformée de Delémont :	3 personnes
- Bourgeoisie de Delémont :	2 personnes
- Centre de puériculture de Delémont :	1 personne
- Régiogaz SA	3 personnes
- Fondation Clair-Logis	28 personnes

Soit un total de : **249 personnes** (248 en 2007)

Le FRED possède une personnalité juridique propre, qui lui a été accordée par le Conseil de Ville. Le FRED est une institution de la Commune de Delémont, dont les comptes sont soumis à l'approbation du Conseil de Ville.

La gestion du FRED en 2008 était confiée à un comité composé de 9 membres :

Représentants des employeurs : Gilles Froidevaux (Ville de Delémont)  
Françoise Collarin (Ville de Delémont)  
Daniel Charmillot, Vicques (autres employeurs)

Représentants des assurés : Claude Schlüchter, Président (employés de Delémont)  
Christophe Hanser (employés de Delémont)  
Paul-Emile Frésard, Courrendlin (autres employés)  
Jean-Pierre Baour (suppléant, employés de Delémont)  
Jacques Marchand (suppléant, employés de Delémont)  
Luc Fleury, Courroux (suppléant, autres employés)

Secrétaire : Jean-Luc Goetschi

Gérant/caissier : Jean Froidevaux

Conformément à la législation fédérale, M. Claude Schlüchter, représentant des employés, a présidé pendant deux ans la Fondation. Après plus de 10 ans de Comité, il a présenté sa démission pour le 31 décembre 2008. Le Comité a également pris congé de MM. Luc Fleury, Gilles Froidevaux et Daniel Charmillot. Le Conseil communal remercie très sincèrement ces dévoués membres pour leur engagement. Pour les remplacer, MM. Pierre Kohler, Pascal Mazzarini, Delémont, Claude-Alain Chapatte, Vicques, et Silvestro Di Meo, Courroux, ont été nommés.

## 2. ORGANE DE CONTRÔLE

Le mandat d'organe de contrôle du FRED est confié à PriceWaterhouseCoopers SA, à Neuchâtel. Le mandat d'expert agréé en prévoyance professionnelle a été attribué à Swisscanto Prévoyance, à Bâle.

Le FRED est placé sous la surveillance de l'Autorité de surveillance du Canton du Jura.

### 3. ASSURÉS EFFECTIFS

L'effectif des assurés actifs au 31 décembre 2008 se composait des :

- assurés "assurance préliminaire"	6 personnes
- assurés "assurance principale"	243 personnes
	<hr/>
Soit un total de	<b>249 personnes</b>

### 4. BENEFICIAIRE DE RENTES

Au 31 décembre 2008, le FRED servait des rentes à 104 personnes par rapport à 100 en 2007 et 95 en 2006. Les rentes annuelles en cours atteignaient Fr. 2'759'032.- (Fr. 2'345'871.- en 2007), dont Fr. 2'598'486.- à la charge du FRED proprement dit, et Fr. 160'546.- d'allocations des employeurs.

Il y a un rentier pour 2.39 actifs. La rente totale moyenne s'élève à Fr. 26'529.-.

### 5. RENDEMENTS

Le rendement net de la réserve technique moyenne est de :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Rendement en francs	1'181'308.-	4'441'473.-	2'373'792	1'749'761	- 5'859'641
Rendement en %	2.34 %	8.35 %	4.22%	2.99%	nég 10,26%

Le FRED a subi de plein fouet la crise bancaire, ceci malgré une politique prudente des placements.

Le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture est de 4,30 %, celui pour maintenir le montant du découvert est de 4,86 %.

### 6. ACTIVITES

Le Comité s'est réuni 7 fois en 2008, il a notamment traité les affaires particulières suivantes :

- Rapports de la Commission de placements et des gestionnaires de fortune
- Rapports de la Commission des immeubles
- Acceptation des comptes 2007 et du bilan actuariel
- Location et inauguration de l'immeuble de 18 appartements à Courrendlin. Tous les appartements ont été loués en trois mois
- Adhésion au groupe de soutien aux résolutions « Say on Pay » géré par la Fondation Ethos (vote consultatif des actionnaires sur le rapport de rémunération)
- Révision du règlement « liquidation partielle »
- Nouveau contrat de réassurance Stop Loss
- Etude de divers placements

### 7. PLACEMENTS

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	%	%	%
Banque, poste	17.00	8.40	7.90
Obligations + Compte à terme	8.10	8.70	17.40
Actions	20.20	25.20	16.30
Comptes courants auprès des employeurs et prêts aux communes	17.30	17.80	11.50
Prêts hypothécaires et autres prêts	8.00	7.60	7.70
Immeubles	28.00	30.60	37.70
Placements alternatifs	1.40	1.70	1.50

Le Comité du FRED a exprimé ses souhaits concernant le respect des principes éthiques par les gestionnaires de fortune.

## **8. TAUX DE COUVERTURE**

Le degré de couverture a baissé de 101,4 %, en 2008, à 88,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le découvert technique s'élève à Fr. 7'041'000.-.

Malgré les mesures d'assainissement prises par le comité du FRED en 2003, la débacle des marchés boursiers a mis à mal la santé financière du FRED. Pour mémoire, les mesures consistaient une cotisation extraordinaire de 1 % du salaire cotisant. La cotisation extraordinaire à charge de l'employeur s'élevait à 1.5 % de ce même salaire cotisant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, ces mesures d'assainissement ont été réduites de 50 %. La cotisation de l'employeur de 0.75 % du salaire cotisant prévue pour l'adaptation des rentes au renchérissement est également affectée à l'assainissement du FRED.

## **9. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE, BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS**

En annexe, vous trouverez le rapport de l'organe de contrôle pour 2008, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de pertes et profits à la même date.

## **10. BILAN TECHNIQUE**

Ainsi qu'il le fait chaque année, le FRED a demandé un bilan technique pour son exercice 2008. Ce rapport de l'actuaire conseil (Swisscanto Prévoyance SA) du 5 mai 2009 est complété par un rapport sur les mesures d'assainissement. Il se termine par un chapitre intitulé "Conclusions et recommandations" ainsi libellé :

*« Le FRED se trouve, avec un degré de couverture de 88,5 % et un déficit de Fr. 7,041 millions, dans une situation de découvert important. Le rendement d'assainissement se situe, avec un horizon de placement de 7 ans, au niveau élevé de 6,75 %. C'est la raison pour laquelle, à notre avis, une couverture complète ne peut guère être réalisée dans un délai approprié sans mesures complémentaires. »*

## **11. CONCLUSION**

Le Comité a donc été contraint de prendre les mesures suivantes :

- rémunération réduite dans le plan de la primauté des prestations de 1 %. Cette mesure diminuera le montant des prestations assurées. Toutefois, cette diminution pourrait être annulée par l'augmentation du salaire assuré.
- les retraits d'une partie du capital, dans le but d'amortir les dettes hypothécaires, ne pourront plus être réalisés.

Ces mesures ont obtenu le consensus des représentants des employeurs et des employés du Comité, qui les a acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal, auquel se joint le Comité du FRED, remercie très sincèrement les différents acteurs concernés par l'institution pour les importants efforts consentis.

En conclusion, et avec le préavis favorable du comité du FRED, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion et les comptes 2008 du FRED. Conformément au règlement, la Commission de gestion et vérification des comptes du Conseil de Ville fera part de son préavis de manière séparée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Pierre Kohler

La chancelière :

Edith Cuttat Gyger